



Règlement Technique **des caisses à savon**

Article 1 : Organisation

La descente des caisses à savon est organisée par la SARL PMX Design, se déroulera le samedi 25 mai 2024 à SAVIGNY-LÈS-BEAUNE. Cet événement implique la création d'une caisse à savon originale et sa propulsion sur l'ensemble du parcours uniquement par une poussée initiale. Chaque caisse à savon peut accueillir un pilote et éventuellement un ou plusieurs co-pilotes, et chaque descente effectuée constitue un run. Chaque caisse à savon doit réaliser au moins deux runs, avec un objectif de quatre runs. Les participants doivent s'acquitter de frais d'inscription de 10 euros par caisse à savon. Aucun remboursement ne sera effectué pour les frais engagés par les participants, que ce soit pour les déplacements, les frais d'inscription en cas de non-participation, la conception et la réalisation de la caisse à savon, les dommages subis par celle-ci ou les frais postaux.

Article 2 : Participants

Toute personne majeure a la possibilité de s'inscrire à la descente de caisses à savon.

Article 3 : Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription complet, contenant l'identification du participant, la décharge de responsabilité ainsi que le règlement signé et les frais d'inscriptions, doit être envoyé par courrier à l'adresse suivante : (ou par email : contact@legaragedudesign.fr)

SARL PMX DESIGN
34 RUE ESDOUHARD
21200 BEAUNE

Les dossiers incomplets ou mal renseignés ne seront pas acceptés.
Le nombre de Caisse à savon est limité à 50 pour la descente du 25 mai 2024.

Article 4 : Caractéristiques techniques

Les caisses à savon sont des véhicules dépourvus de moteur, construits sur des châssis en bois ou en métal, et doivent respecter les critères suivants :

Dimensions : Leur longueur ne doit pas dépasser 2,50 mètres, leur largeur 1,50 mètre et leur hauteur 2,50 mètres maximum. La garde au sol doit être comprise entre 5 et 30 centimètres.

Poids : Le poids à vide de la caisse à savon ne doit pas excéder 150 kilogrammes..

-> Mécanisme de Propulsion : La caisse à savon se déplace grâce à la force de la gravité lorsqu'elle est placée sur une pente. Son démarrage est initié par une poussée initiale manuelle effectuée par un commissaire de course. Toute autre forme de propulsion, telle que l'utilisation de moteurs, de pédales, de ressorts ou de mécanismes à inertie, est strictement interdite.

-> Sécurité : La caisse à savon doit obligatoirement être équipée d'un plancher fermé et ne doit comporter aucune pièce saillante ou amovible susceptible d'être perdue ou détachée pendant le parcours. De plus, chaque membre de l'équipage doit être en mesure de sortir rapidement du véhicule en cas de besoin.

Une ceinture de sécurité type harnais (enrouleur interdit) et un arceau de sécurité sont fortement recommandés.

-> Roues : La caisse à savon doit être pourvue d'au moins trois roues, de préférence des roues gonflables.

-> Direction : Tous les systèmes sont admissibles, tels que le parallélogramme ou l'axe central. Cependant, il est recommandé de s'assurer que chaque mouvement du volant est transmis aux roues avec un jeu minimal, et de vérifier attentivement la résistance des matériaux utilisés, notamment leur résistance à la traction et à l'usure. De plus, la caisse à savon doit être munie d'une direction en parfait état de fonctionnement, et le volant ou le guidon ne doit présenter aucun danger pour le pilote.

-> Freinage : Il est impératif d'avoir un système de freinage fonctionnel agissant sur au moins deux roues. Trois types de freinage seront autorisés afin de garantir que les mains restent toujours sur la direction : le frein au pied, le frein au volant de type palette, ou le frein de type levier de frein de vélo si un guidon est utilisé. Un frein de secours est fortement

-> Remorquage :

Il est essentiel que la caisse à savon soit munie d'attaches de remorquage à l'avant et à l'arrière, consistant en des anneaux avec un diamètre intérieur d'au moins 25 mm. Ces attaches doivent être solidement fixées par soudage ou boulonnage. De plus, chaque véhicule doit être équipé d'une élingue de 2 mètres maximum, pourvue de 2 mousquetons.

-> Équipement pour le pilote et éventuel(s) co-pilote(s) :

L'équipement obligatoire comprend : un casque (de type moto recommandé, mais les casques de ski ou de roller sont également acceptables), des gants, un pantalon, un haut à manches longues ou une combinaison, ainsi que des chaussures fermées. Il est également recommandé de porter une dorsale, des coudières et des genouillères. L'équipement complet doit assurer une protection efficace de tout le corps et doit être porté obligatoirement pendant la descente et la remontée des véhicules de course. Le véhicule lui-même ne doit présenter aucun danger pour les participants et les spectateurs. Tout équipage et toute caisse à savon ne satisfaisant pas à l'ensemble de ces conditions se verront refuser le départ. La publicité est autorisée sur la caisse à savon, mais la publicité pour l'alcool ou le tabac est interdite par la loi.

Article 5 : Le concours

L'esthétique et l'originalité des caisses seront jugées par un jury ; des prix seront décernés aux participants en fonction de leur créativité.

Article 6 : Déroulement de la journée

L'accueil des participants et le contrôle des caisses à savon auront lieu le matin du 25 mai 2024 (l'horaire et le lieu exacts seront communiqués sur le site internet et par e-mail quelques jours avant la course). Les essais débuteront immédiatement après le contrôle des caisses à savon, et aucune modification ne sera autorisée après ce contrôle. Les organisateurs se réservent le droit de procéder à un contrôle des caisses à savon entre chaque run, à leur discrétion. Tout équipage ou caisse à savon ne satisfaisant pas à l'ensemble des critères requis se verra refuser le départ. Les descentes se dérouleront de 13h30 à 18h00 (les horaires exacts seront précisés sur le site internet et par e-mail quelques jours avant la course). Chaque caisse à savon devra effectuer au moins 2 runs, mais ce nombre pourra varier en fonction du nombre d'inscrits.

Article 7 : Publications

Chaque participant donne son autorisation à la SARL PMX DESIGN pour être photographié et filmé pendant l'événement. De plus, chaque participant autorise la SARL PMX DESIGN à utiliser, reproduire et publier son image ainsi que celle de sa caisse à savon, à la fois sur support papier (journaux et publications diverses) et sur Internet, sans qu'aucune rémunération ou indemnité ne soit due. Cette autorisation est valable pour une période de 5 ans, dans le but de promouvoir, de communiquer et d'informer sur l'événement ainsi que sur la SARL PMX DESIGN.

Article 8 : Droit de réserve

La SARL PMX DESIGN se réserve le droit de modifier ou annuler l'événement pour un cas de force majeure et/ou indépendant de sa volonté.

Article 9 : Responsabilité et sécurité

La SARL PMX DESIGN, la mairie de Savigny-Lès-Beaune, ainsi que les partenaires et les sponsors, déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de biens matériels, d'accident ou d'incident survenant lors de l'événement. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des dommages ou des accidents de quelque nature que ce soit, survenant à soi-même ou à un tiers, sans exception. La SARL PMX DESIGN s'engage à mettre en place tous les dispositifs nécessaires pour garantir la sécurité des participants et du public.

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation à la descente de caisses à savon implique l'acceptation sans condition de ce règlement dans son intégralité.